

JMP/OF

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU
DES
MONUMENTS HISTORIQUES
ET DES SITES.

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt général.

ÉTAT FRANÇAIS.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de l'Isère en sa séance du 24 Mai 1932 ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrite sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, la portion de la route nationale 85 située sur le territoire des Communes de LAFFREY, ST-THEOFFREY et PIERRE-CHATEL (ISERE), comprise entre les Villages de Laffrey et de Pierre-Châtel et appartenant à l'Etat.

149-646-J. 4842-42. [36292-2]

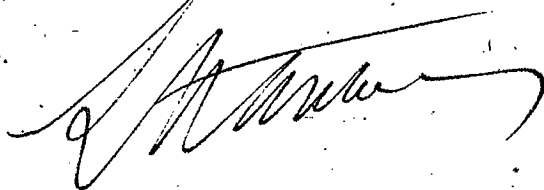
ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de LAFFREY, ST-THEOFFREY et PIERRE-CHATEL, (Ministère de la Production Industrielle et des Communications)

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 24 JANV 1944

Par délégation,
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts



ROUTE NATIONALE

SITES

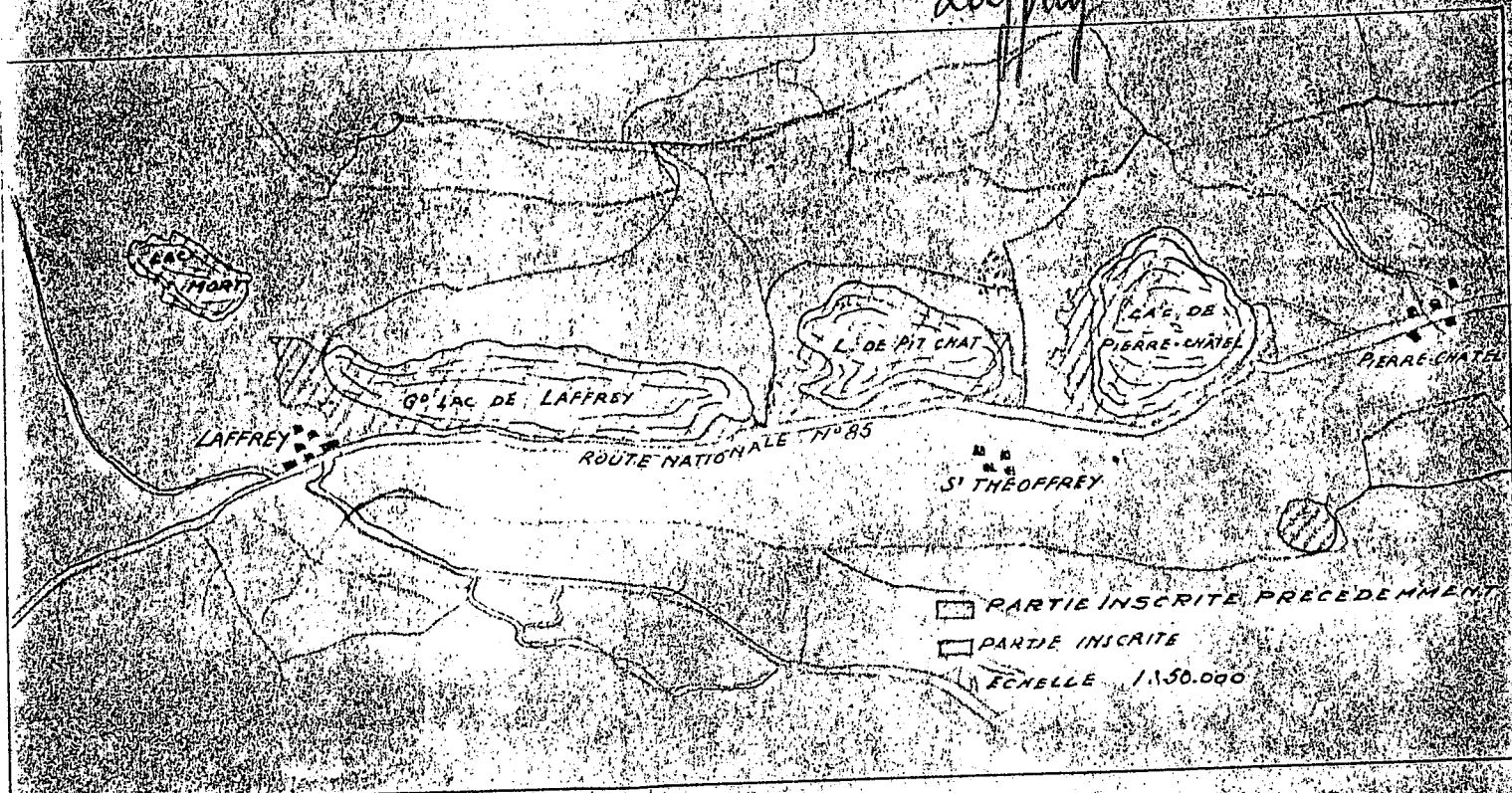
DESCRIPTION

COMMUNES S. THEOFFREY - LAFFREY - P. CHATEL
CANTON LA MURE
ARRONDIS GRÉNOBLE



MICHELIN
N° 77
PLI 5

*S. The
Laffrey*



ARRETE DU 24 JANVIER 1944

Est inscrite sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général, la portion de la route nationale 85 située sur le territoire des communes de LAFFREY, ST. THEOFFREY et PIERRE-CHATEL (Isère) comprise entre les villages de Laffrey et de Pierre-Chatel et appartenant à l'Etat.

Paris, le 24 Janvier 1944

Par délégation,
Le Conseiller d'Etat,
Secrétaire Général des Beaux-Arts :

Pour copie conforme,
Le Chef du bureau des
Monuments Historiques
et des Sites :

signé: L. HAUTECOEUR